Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Le forfait jours pour les cadres

Par FL75

Bonjour,

J'ai une question à poser concernant mes horaires de travail.

Je suis employé (cadre et coefficient 110) 2 jours par semaine dans une société de vente par correspondance et j'ai donc établi un ?forfait-jours? par an avec mon employeur.

Ma question est : est-ce normal et acceptable comme salarié de faire systématiquement des journées de travail de 10h? voir plus ?

D'avance, merci de votre retour qui m'aidera à dialoguer avec ma direction.

Cordialement.